
Nombre de membres

en exercice : 11

Séance du vendredi 23 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt trois mai l'assemblée régulièrement convoqué le 15 mai 2014, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.

Présents : 10

Votants : 11

Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Joël MOREL, Damien BELLANGER, Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Isabelle DEBENEST, Virginie DUMAS, Martine GOUILLOU, Stéphane JACQMIN, Hervé LE MEN, Philippe MARCHAL
Représentés : Thierry ROHAT

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Damien BELLANGER

Ajout d'un sujet à l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : Travaux de terrassement

Objet : Vol avec effraction au local technique - 2014_033

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au vol avec effraction au local technique, il convient de remplacer le matériel volé et sécuriser la porte d'entrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les propositions suivantes :

- pour le remplacement de la tondeuse : le devis de CORE MOTOCULTURE d'un montant HT de 1 575 €
- pour le remplacement de la tronçonneuse : le devis de ROCHA d'un montant HT de 450 €
- pour le remplacement du souffleur : le devis de ROCHA d'un montant HT de 590 €
- pour la réparation de la porte du local : le devis de ACM d'un montant HT de 1 140 €
- pour le doublage de la porte par une grille : le devis de ACM d'un montant HT de 1 741,00 €

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires au remplacement du matériel et au doublage de la porte seront votés par délibération modificative budgétaire.

Objet : Grille de la salle polyvalente - 2014_034

Le Maire informe le Conseil Municipal que la grille de la salle polyvalente ferme avec beaucoup de difficultés. Il présente les devis qu'il a obtenus pour sa réparation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition établie par ACM pour un montant TTC de 1 508.40 €.

Objet : Demande de subvention CDDL - Lavoir Rue de la Fontaine - 2014_035

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la couverture du lavoir de la Rue de la Fontaine. Le montant du projet s'élève à 3 679,54 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet
- sollicite une subvention du Conseil Général au titre du CDDL
- dit que le part non couverte par les subventions sera financée sur les fonds libres.

Remplacement de la porte du local de la Halle

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis établi pour le remplacement de la porte du local de la Halle demande d'autres devis avec du chêne.

Affaire presbytère

Le Maire expose au Conseil Municipal la notification du Tribunal Administratif du recours déposé par Madame LE MEN Ségolène demandant l'annulation du permis de construire délivré à Habitat et Humanisme pour la restructuration du presbytère.

Après débat, le Conseil Municipal ne prend aucune décision.

Objet : Composition du CCAS - 2014_036

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Sous-Préfète demande de nommer un nouveau membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, le Maire n'étant pas compris dans le nombre de membres à élire.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote réglementaire, nomme Monsieur MARCHAL Philippe.

Objet : Délibération modificative budgétaire n° 1/2014 - 2014_037

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les modifications budgétaires suivantes :

Section d'investissement

dépenses

opération 19 Halle

compte 2138 travaux + 3 500 €

opération 25 Signalisation

compte 21578 matériel + 1 100 €

opération 30 Local technique effraction

compte 2138 travaux + 2 100 €

compte 21578 matériel + 3 150 €

soit au total + 9 850 €

recettes

opération 000 opérations financières

compte 021 prélèvt s/fonctionnement + 9 850 €

Section de fonctionnement

dépenses

compte 023 virement investisst + 9 850 €

compte 61523 voirie - 9 850 €

Objet : Délégation consentie au Maire - 2014_038

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante ;

- exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Candidatures marché campagnard

La candidature de M. MOLARD pour la vente de saucissons d'Auvergne est rejetée.

La candidature de M. COSTE pour la vente de Champagne bio est accepté sur réserve de la présentation de justificatifs.

Objet : Travaux de terrassement au Grand Cormont - 2014_039

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un permis a été délivré pour la construction d'un pavillon sur la parcelle cadastrée section ZR n° 106 au Grand Cormont.

Un emplacement réservé est inscrit au Plan Local d'Urbanisme pour l'aménagement d'une aire de retournement.

La Commune a donc pour obligation de dégager l'accès à la propriété à bâtir. Le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu'il a obtenus pour le terrassement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de PUR & CO d'un montant TTC de 2 340 €. et dit que les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement du budget primitif 2014.

Objet : Nomination d'un coordonateur recensement - 2014_040

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour les travaux de recensement de la population en 2015, il convient de nommer un coordonateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Damien BELLANGER.